

nous le verrons dans l'analyse que nous ferons de chacun des blasons de la voûte, nous aurons à tenir compte de diverses considérations tirées du régime des fiefs et des habitudes féodales pour interpréter ces blasons.

Mais, en dehors de ces circonstances, comment expliquer l'absence à la voûte d'armoiries parfaitement connues, appartenant à des familles considérables du Forez ? Comment concevoir, par exemple, que les armes des sires de Saint-Germain, de Marcilly, de Jareis, de Saint-Priest, de Lavieu-Feugerolles, de Lavieu-Roche-Molière, de Bouthéon, etc., ne s'y trouvent pas ? Jusqu'ici cette remarque très-naturelle a peut-être plus embarrassé les commentateurs que tout le reste. Mais, de même que le fil d'Ariane conduit à travers les ténèbres, une théorie juste doit expliquer les faits les plus obscurs.

Et d'abord, Artaud de Saint-Germain, qui, plus tard, échangea ce qu'il avait à Saint-Germain contre la terre de Montrond, ne possédait Saint-Germain-Laval qu'à titre d'arrière-fief par rapport au comté de Forez, car ce seigneur le tenait en fief de Guillaume de Poitiers, fils d'Aimard, comte de Valentinois, qui, de son côté en rendait hommage au comte Jean (4). Ce n'est donc pas le blason du sire de Saint-Germain qui devait figurer à la voûte pour cette terre, mais celui de Valentinois, et ce dernier y figure en effet. De même pour le sire de Marcilly, dont la seigneurie en toute justice appartenait à la comtesse Jeanne de Monfort, comme nous l'avons vu. Des observations analogues, et qui ne sont pas sans intérêt, s'appliquent à tous les autres. Nous voyons, en effet, par les titres, que la plupart des terres situées sur cette partie

(1) Manuscrit de la collection Gaignières, Bibliothèque impériale, n° 620, p. 107 et 115.